

Délibérations du 10.09.2021

La Commission Formation et Vie Universitaire s'est tenue en présentiel dans le respect des gestes barrières.

La Commission de la Formation et de la Vie Universitaire, en sa séance du **10 septembre 2021, 9h00**, en salle de Conseil, bâtiment Bélénos (BDR)

Sous la présidence de Marie-Karine LHOMMÉ, Vice-Présidente chargée de la formation et de la vie étudiante

Vu le code de l'éducation, article L712-6-1 ;

Vu les statuts de l'Université Lumière Lyon 2, adoptés par le conseil d'administration en sa séance du 27 avril 2018 ;

Donne les avis suivants :

Membres : 37 en exercice

Quorum : 19

Présent.es et représenté.es en début de séance : 24

Étaient présent.es :

Marie-Karine LHOMMÉ

Collège A : Marie DESPRES-LONNET, Martine SEVILLE, Valérie HAAS, Emilie VAYRE, Vincent DI ROCCO

Collège B : Hervé GOLDFARB, Alexandre QUIQUEREZ, Marie-Karine LHOMMÉ, Tanguy LEROY, Erica DUMONT, Samuel BAUDRY, Pascale COLLIOT

Collège BIATSS : Olivier DAMOUR, Flora PULCE, Hervé BRUNI

Personnalités extérieures :

Usagers/ères : Quentin LAURISSE, Clémence FROGER, Jean-Baptiste BOYER, Angela GOMES NUNES

Représenté.es : Jean-Yves AUTHIER, Isabelle BOEHM, Stéphane RICHARD, Ninon CHARLES, Lucile LAVAUD

Invité.es : Stéphanie THOMAS, Arnaud DE LA ROCHETTE DE ROCHEGONDE, Lamine MAHMOUDI, Fatima FERREIRO CASILLAS, Florence FEUTRIE, Aude PETIGNIER

Invitées permanentes : LOBRY Cathy, DESPRAT Valérie, LESUEUR Charlotte, Agnès DANTHENY

Prolongation de l'année universitaire 20/21 pour les formations en Formation Continue	Pour	Contre	Abst	NPPV
<p>03 – Prolongation de l'année universitaire 20/21 pour les formations en Formation Continue</p> <p>Une prolongation de l'année universitaire a été votée lors de la CFVU du 22 février 2021 pour les formations initiales (étudiant.es de Masters 2 et de Licences Professionnelles) afin de leur permettre d'effectuer leur stage et/ou leur soutenance de mémoire entre septembre et décembre 2021.</p> <p>L'année universitaire 2020/2021 pourra être prolongée pour permettre aux stagiaires de la formation continue inscrit.es dans une formation se terminant au 31 décembre 2021 de soutenir leur mémoire et/ou rapport de stage</p>				

<p>jusqu'au 28 février 2022.</p> <p>Les jurys des formations concernées pourront se tenir plusieurs fois pendant cette période pour délivrer les relevés de notes des étudiant.es. Les calculs pourront être lancés pour l'année 2020/2021 en lien avec les correspondant.es du pôle Apogée.</p> <p>Un.e étudiant.e qui ne validera pas sa formation aura la possibilité de se réinscrire auprès du centre d'inscription.</p> <p>Pas de prolongation du droit à la bourse pendant le prolongement de cette période. Cependant, le service social du CROUS peut aider les étudiant.es en difficulté, pas à hauteur de la bourse. Actuellement, plus de 55% des bourses sont déjà payés pour l'année universitaire 2021-22. Les étudiant.es en grande difficulté financière peuvent prendre rendez-vous sur le site internet du CROUS auprès du service social.</p>				
<p>Nombre de présent.e.s ou représenté.e.s : 24</p> <p>Vote 03 – Avis favorable - unanimité</p>	24			
Tarif inscription auditeur/trice libre 2021/2022	Pour	Contre	Abst	NPPV
<p>04 – Tarif inscription auditeur/trice libre 2021/2022</p> <p>Proposition d'une augmentation en deux fois avec un passage de 100 à 150 euros pour l'année 2020-21 (avis défavorable de la CFVU et décision favorable au CA) ; poursuite de cette augmentation cette année 2021-22 de 150 à 170 euros.</p> <p>Le statut d'auditeur.trice libre ne confère pas le statut d'étudiant.e. Il donne accès aux cours magistraux, l'accès aux travaux dirigés ne pourra se faire qu'après accord du responsable du TD. Il.elle n' a pas d'accès aux examens.</p> <p>Le statut d'auditeur libre est conseillé à des étudiant.es étranger.eres dans l'attente des procédures en cours afin de se familiariser avec les enseignements. Une exonération est possible.</p> <p>Remarque sur le fait que les auditeurs/trices libres représentent un coût pour l'établissement. L'université compte une centaine d'auditeurs libres. Nous n'avons que très peu de renseignement sur les profils de ces étudiant.es.</p> <p>Il est rappelé que ce tarif prend en compte l'inscription à la BU et les frais de gestion, soit 57 euros. Ces personnes représentent le même coût qu'un.e autre étudiant.e.</p>				
<p>Nombre de présent.e.s ou représenté.e.s : 24</p> <p>Vote 04 – Avis favorable</p>	13	6	5	
Complément préparation CAPES	Pour	Contre	Abst	NPPV
05 – Complément préparation CAPES				

<p>Préparation CAPES externe Lettres classiques et CAPES externe Lettres modernes qui complètent celles présentées lors des CFVU du 25 juin 2021 et du 19 juillet 2021.</p> <p>La préparation au CAPES est destinée aux étudiant.es qui doivent repasser le CAPES dans le cadre du MEEF et pour les étudiant.es qui souhaiteraient passer le concours dans le cadre d'un autre master. Pas de coût supplémentaire.</p> <p>Pas de préparation CAPES allemand (pas de besoin identifié).</p>				
<p>Nombre de présent.e.s ou représenté.e.s : 24 Vote 05 - Avis favorable - unanimité</p>	24			
Modification maquettes	Pour	Contre	Abst	NPPV
<p>06 – Modification maquettes</p> <p>Présentation des maquettes MEEF pour une application dès cette rentrée 2021. Les maquettes MEEF 2 passeront de nouveaux au printemps.</p> <p>Présentation de la maquette LPRO Technique du son et de l'image en partenariat avec l'école de cinéma CinéFabrique. Révision de la maquette afin d'amplifier l'accès à cette formation via l'apprentissage en entreprise. Rééquilibrage de la pratique (apprentissage en entreprise) par rapport à la théorie.</p> <p>Présentation de la maquette du DU juriste international qui présente un ajustement horaire sur les enseignements.</p> <p>Présentation de la maquette Produits des terroirs, Circuits courts et Gastronomie qui permet de repérer les étudiant.es en alternance (affichage visuel).</p>				
<p>Nombre de présent.e.s ou représenté.e.s : 24 Vote 06 - Avis favorable</p>	21	3		
Création formation courte 3-6-9 (CIEF)				
<p>07- Création formation courte 3-6-9 (CIEF)</p> <p>Présentation par Fatima FERREIRO-CASILLAS</p> <p>La formation se déroule sur 3, 6 ou 9 semaines. La formule 3 semaines comprend environ 57h. cette formation est conçue pour des partenaires internationaux souhaitant que des groupes d'étudiant.es suivent des formations thématiques, à la carte, avec un fort soutien de Français Langue Étrangère. Trois formules différentes.</p> <p>Formation co-construite avec les UFR de l'université Lyon 2. Le programme de spécialité est co-construit avec l'université partenaire. Les cours de langue française viennent en soutien des cours de spécialité thématiques. Les cours de spécialité sont donnés en français et/ou éventuellement en anglais. Les compétences visées sont d'ordre linguistiques, culturels et de spécialité.</p>				

<p>Le versant linguistique comporte des cours de production et d'expression écrites et orales, ainsi qu'un cours d'accompagnement linguistique et méthodologique. L'objectif est d'acquérir ou de consolider des stratégies d'apprentissage et des compétences de communication et d'interaction en français général.</p> <p>La tarification est calculée à partir du nombre d'heure des enseignant.es de Lyon 2. L'excédent des recettes peut servir à la visite des universités partenaires, par exemple. Il s'agit du coût réel pour un.e étudiant.e, financé par l'université partenaire. Adaptation à la carte en fonction des besoins, des demandes des universités partenaires et des disponibilités des étudiant.es.</p>				
<p>Nombre de présent.e.s ou représenté.e.s : 24 Vote 07 - Avis favorable - unanimité</p>	24			
Changement de dénomination du DU Médiation				
<p>08 - Changement de dénomination du DU Médiation</p> <p>Formation qui permet de mobiliser le compte personnel de formation (CPF). Le dossier a été validé par France compétence. Le diplôme est enregistré pour 3 ans. Il s'agit du premier diplôme Lyon 2 enregistré et donc la première fois que l'université est financée.</p> <p>Il existe deux répertoires en France, le RNCP au sein duquel les formations sont enregistrées et le répertoire spécifique (suite à la loi de 2018) qui répertorie les diplômes qui préparent à une compétence complémentaire.</p> <p>Le DU « logement d'abord » passera en commission le 14 septembre. Actuellement, 3 dossiers sont déposés avec l'institut de psychologie et 2 autres en perspective, soit 5 formations, en vue d'être inscrites dans ce répertoire.</p> <p>Une double compétence est possible à partir du moment où cela est justifiable et qu'il existe une montée en compétence de salarié.es.</p>				
<p>Nombre de présent.e.s ou représenté.e.s : 24 Vote 08 - Avis favorable - unanimité</p>	24			
Conventions				
<p>09 – Conventions</p> <p>Présentation par Florence Feutrie de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - L'avenant n°1 à la convention de partenariat entre SNCF Réseau et l'UFR SEG relatif à la Licence Professionnelle mention « Management des transports et de la distribution », parcours « Gestion des Réseaux Ferrés », qui modifie la convention initiale avec une tarification à la hausse, la compensation de la taxe d'apprentissage (20 000 euros) et une augmentation du coût horaire pour les intervenant.es SNCF 				
	Pour	Contre	Abst	NPPV

<p>Réseau. Augmentation de la tarification de 1 000 euros. La convention sera revue pour l'année prochaine.</p> <p>Présentation par Flora PULCE :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le renouvellement des accords de coopération scientifique entre l'Université de Turin et l'UFR T&T relatif au double diplôme Licence (Sciences humaines et sociales Histoire) et au double diplôme Master (Histoire ou Mondes médiévaux). Collaboration à la réalisation d'un parcours de mobilité structurée pour l'échange d'étudiant.es dans le but de la délivrance d'un double diplôme. Bourse de mobilité possible. <p>Arnaud DE ROCHEGONDE présente :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le renouvellement des conventions de partenariat pédagogique entre l'Ecole Supérieure de la Banque et l'UFR SEG relatif au M1 Banque Finance Assurance et au M2 Banque Finance Assurance CCPRO. Ces conventions ont déjà été présentées en CFVU mais suite à un problème interne, ces délibérations n'ont pas été présentées en CA. - L'avenant n°1 à la convention de partenariat signée le 23/05/2016 portant sur la formation CAFERUIS : M1 ESS L'ENSEIS (AREFIS-IREIS) et l'UFR SEG relatif au M1 ESS : Master 1 Economie Sociale et Solidaire, qui modifie de la convention initiale suite au changement de dénomination sociale du partenaire et de modification de la durée avec un prolongement d'un an pour l'année 2021/2022. - Le renouvellement de la convention de partenariat pédagogique entre l'INTEFP et l'IETL relatif au Diplôme Universitaire Droit et Gestion des Ressources Humaines. La présente convention a pour objet de permettre aux élèves de la classe préparatoire Talents du service public d'accéder au Diplôme Universitaire Droit et Gestion des Ressources Humaines. - Le renouvellement de la convention de partenariat pédagogique entre une collectivité locale (la ville de Grenoble) et le CFMI relative aux stages de 2^{ème} année de DU au sein de collectivités locales. Une 1ère version de la convention a été présentée lors de la CFVU du 19/07/2021 mais modifiée depuis par le partenaire. La collectivité accueille pendant une année universitaire un.e étudiant.e de 2^{ème} année du CFMI de l'Université Lyon 2 selon un calendrier défini. Pour la collectivité d'accueil, ce stage constitue une occasion de mieux formuler son projet d'éducation artistique, de promouvoir l'éducation artistique en milieu scolaire. 				
<p>Nombre de présent.e.s ou représenté.e.s : Vote 09 – Avis favorable</p>	23			1
QUESTIONS DIVERSES				

Présentation de la motion UNEF, diffusée la veille de la CFVU, qui souhaite attirer l'attention de la présidence de Lyon 2 sur le droit à la poursuite d'étude et de mettre tout en œuvre pour trouver des solutions satisfaisantes pour les recalé-es de Parcoursup, Campus France et d'e-candidat.

Il est proposé par les membres de soumettre ce sujet à l'ordre du jour d'une prochaine CFVU, sensibles au droit à la poursuite d'étude qui se pose avec la sélection à l'entrée en M1. Il est cependant rappelé que la loi master sur la poursuite d'étude a été votée en 2017 avec l'UNEF. Il y a une réelle contradiction entre le vivier d'étudiant.es et le nombre de places disponibles avec une croissance très forte des candidatures.

Alertes portées sur les Masters et eCandidat avec une problématique de sélection par manque de temps et de moyens ; sur l'informatisation de Parcoursup avec la classification sur des notes. Déshumanisation des procédures (Parcoursup, eCandidat, Campus France).

Alerter au niveau national : préoccupation des membres élu.es de la CFVU prêt.es à participer à la rédaction d'une motion. La communauté universitaire est prête à se mobiliser. Le travail de cette motion en Conseil Académique donnerait plus de visibilité et plus de poids. Proposition d'une discussion avec la Présidente pour intervenir en CPU.

Vote de cette motion reportée afin de travailler en collaboration avec tous les membres de la CFVU qui le souhaitent. Elle pourrait être présentée à la prochaine CFVU ou au CAC de novembre.

Fait à Lyon, le 16.09.21

Marie-Karine LHOMMÉ

Vice-Présidente chargée de la formation et de la vie étudiante

